

Organisation de la session et informations générales

1. Contexte et objectifs

Le CSA encourage la participation de tous les acteurs concernés aux forums sur la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national. Le Comité souligne également l'importance des processus multipartites s'agissant d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition.

L'objectif de ce point de l'ordre du jour est de renforcer les liens et de favoriser un véritable dialogue entre le CSA et les autres acteurs intéressés par la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national, conformément aux trois rôles que joue le CSA:

- ✓ Coordination au niveau mondial
- ✓ Convergence des politiques
- ✓ Appui et avis fournis aux pays et aux régions ([Document de réforme du CSA, 2009](#))

2. Forme des débats

La session se déroulera sous forme de groupes de discussion interactifs pour ce qui concerne les composantes mondiales et régionales; il sera ensuite procédé à l'examen de différentes études de cas et des enseignements tirés de l'expérience. À l'ouverture de la session, le Président du CSA donnera la parole au facilitateur, M. David Nabarro, représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui présentera les membres des groupes de discussion.

Les membres des groupes de discussion seront invités tour à tour à s'exprimer, pendant un maximum de cinq minutes, sur l'une des questions énoncées plus loin. Compte tenu du peu de temps disponible, il n'y aura pas de présentations Powerpoint.

Après les interventions des membres des groupes, le facilitateur leur soumettra des questions et, si le temps le permet, invitera la salle à poser des questions. Pour permettre un maximum d'interaction, il est demandé aux membres des groupes et aux délégués de se limiter à des interventions pertinentes, brèves et directes.

Les principaux points qui se dégageront des discussions de groupe seront transmis au Comité de rédaction afin que celui-ci les intègre au rapport final de la quarante et unième session du CSA.

3. Débat sur les questions mondiales: La sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de l'après-2015

Créé dans le sillage de la Conférence Rio+20, le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable a conclu son mandat en présentant un rapport qui proposait une série d'objectifs de développement durable à l'Assemblée générale des Nations Unies afin qu'elle les examine et indique la suite qu'il convenait de leur donner.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



Un objectif visant spécifiquement l'éradication de la faim, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable figure dans la liste des objectifs de développement durables négociés par le Groupe de travail (avant-projet d'objectifs de développement durable révisé, en date du 30 juin 2014). La somme des cibles recensées au titre de cet objectif constitue un programme complet et transformationnel susceptible d'orienter les décisions de politique et les investissements dans ce secteur pendant les 15 années à venir.

Les organisations ayant leur siège à Rome ont contribué aux travaux de l'équipe d'appui technique des Nations Unies en fournissant un document qui propose cinq cibles dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable, dont les grandes lignes correspondent aux objectifs du défi Faim Zéro, avec des indicateurs possibles pour chaque cible et des informations concernant la faisabilité et la disponibilité de données destinées à mesurer les progrès réalisés. Pour enrichir le débat, ce document a été incorporé au rapport partagé par l'équipe d'appui technique des Nations Unies avec le Groupe de travail à composition non limitée.

Les États Membres ont demandé au Secrétaire général de l'ONU de produire un rapport de synthèse rassemblant toutes les contributions, y compris les conclusions du Groupe de travail à composition non limitée. Ce rapport devrait être publié d'ici à la fin de l'année. Un autre élément important sera le rapport du Comité d'experts intergouvernemental sur le financement du développement durable, rapport qui a été remis à l'Assemblée générale des Nations Unies en août dernier. Le document propose différentes manières de financer la mise en œuvre du nouveau cadre de développement durable.

Il est prévu que les négociations relatives au programme de développement de l'après-2015 commencent début 2015. Elles définiront ce programme en articulant ses différentes composantes, en vue de son adoption en septembre 2015 dans le cadre d'un sommet de haut niveau. Les négociations seront complétées, entre autres, par les débats de la troisième Conférence sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015.

Un large éventail de parties prenantes ont participé à des consultations mondiales, régionales et nationales sur différentes questions liées au programme de développement de l'après-2015. La consultation mondiale sur la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition, codirigée par le PAM et la FAO avec l'étroite collaboration du FIDA et la participation de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, comportait des consultations informelles de parties prenantes du CSA, dans le cadre desquelles des questions très diverses ont été traitées, notamment comment faire intervenir efficacement les acteurs non étatiques dans la mise en œuvre et le suivi du programme de développement de l'après-2015. Fait important, la mise en œuvre du nouveau programme devrait engager toutes les parties prenantes – les gouvernements, mais également la société civile, le secteur privé, les organisations chargées du développement, l'ensemble du système des Nations Unies, les instituts de recherche, et d'autres encore. Pour assurer le succès du nouveau programme de développement, il faudra veiller à la formulation et à la cohérence des politiques, et à la coordination des actions en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable.

Le système des Nations Unies continuera de soutenir le processus de l'après-2015 en fournissant un appui technique, des informations et des connaissances, et en contribuant à ménager des espaces d'expression aux différentes parties prenantes afin que leurs avis parviennent aux décideurs.

Thèmes de discussion:

1. Quels sont les facteurs clés d'une participation efficace des différentes parties prenantes au programme de développement de l'après-2015?
2. Quels sont les mécanismes à mettre en place pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement de l'après-2015, s'agissant notamment des responsabilités respectives des différentes parties prenantes? Comment garantir l'efficacité de ces mécanismes?
3. Comment renforcer les liens entre le processus de l'après-2015 et le CSA afin d'améliorer l'impact sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015? Quel rôle le CSA peut-il jouer au sein du nouveau partenariat mondial? ¹
4. Comment prendre en compte le programme de développement de l'après-2015 dans les débats et les activités du CSA?

4. Débat sur les questions régionales: Action menée dans le cadre du PDDAA (NEPAD) pour intégrer les questions liées à la nutrition dans le secteur agricole

L'Union africaine a déclaré 2014 Année africaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et 34 des 53 pays qui se sont joints à l'initiative «SUN» (Renforcer la nutrition) se trouvent sur le continent africain, preuve de l'engagement des dirigeants africains à l'heure de renforcer d'une part la production et la productivité agricoles, et d'autre part la sécurité alimentaire et la nutrition.

L'alimentation et l'agriculture ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre toutes les formes de malnutrition, mais des questions demeurent en suspens concernant la manière de réaliser, dans le secteur agricole, des investissements qui tiennent davantage compte du facteur nutrition. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et ses partenaires de développement ont réalisé d'importantes avancées en aidant 50 pays à intégrer la nutrition dans leurs plans nationaux d'investissement agricole au moyen d'une approche multisectorielle, le tout dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

Les actions prévues sur les dix prochaines années pour maintenir l'élan pris par le PDDAA, ainsi que le cadre stratégique 2014-2024, font clairement apparaître le renforcement de la nutrition comme un résultat clé. Les enseignements tirés de l'expérience du NEPAD en ce qui concerne l'intégration de la nutrition au PDDAA, peuvent orienter les recommandations du CSA en matière d'élaboration de politiques, tout comme les efforts déployés par d'autres membres du Comité pour renforcer la contribution du secteur agricole à l'éradication de la faim et de la malnutrition.

¹ Paragraphe 14 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée à l'Assemblée générale, dans la section qui introduit la proposition du Groupe de travail en matière d'objectifs de développement durable: «La mise en œuvre d'objectifs de développement durable devra s'appuyer sur un partenariat mondial à l'appui du développement durable, avec l'engagement actif des gouvernements, ainsi que de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies. Il sera essentiel, pour assurer le succès des objectifs de développement durable, de disposer d'un solide dispositif d'examen de leur mise en œuvre. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau auront un rôle clé à jouer en la matière.»

Thèmes de discussion:

1. Quelles sont les principales composantes d'un plan d'investissement agricole qui tienne compte des questions de nutrition?
2. Quels sont les difficultés rencontrées par les pays pour adopter des stratégies agricoles tenant compte des questions de nutrition, et quelles possibilités s'offrent à eux pour les surmonter?
3. Dans un monde où cohabitent de plus en plus taux élevés de dénutrition et carences en micronutriments d'une part et suralimentation croissante et maladies non transmissibles d'autre part, quel rôle le CSA peut-il jouer pour que les investissements réalisés dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture contribuent à des régimes sains et à une bonne nutrition, aujourd'hui et à l'avenir ?

5. Études de cas nationales et enseignements tirés de l'expérience: Le droit à l'alimentation

En septembre 2004, à l'issue des deux années de négociations intergouvernementales décidées lors du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, la trentième session du CSA a adopté les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur le droit à l'alimentation). À sa trente-neuvième session, en octobre 2012, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a demandé que soient recensés les progrès réalisés depuis 10 ans dans la mise en œuvre des Directives sur le droit à l'alimentation et les défis qui restent à relever en la matière; ce bilan sera présenté à la quarante et unième session du Comité (Trente-neuvième session du CSA, point VIII, par. 21d).

Les trois pays représentés dans ce groupe - El Salvador, l'Inde et la Jordanie – débattront des meilleures pratiques nationales et des enseignements qu'ils ont tirés de la mise en œuvre des Directives sur le droit à l'alimentation.

El Salvador

Ces dernières années, El Salvador a pris des mesures concrètes dans ses politiques et ses programmes en faveur de la réalisation du droit à l'alimentation. Ce processus a été participatif, comptant avec la contribution de différentes parties prenantes, et a pris en considération la politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition et le plan stratégique national 2013-2016, qui tous deux se réfèrent aux droits de l'homme. El Salvador a également progressé dans la mise en œuvre de cadres juridiques et institutionnels destinés à assurer la continuité de ces initiatives.

Inde

En 2013, l'Inde a approuvé la loi nationale sur la sécurité alimentaire, qui a débouché sur un changement au niveau des programmes, ceux-ci privilégiant désormais une approche fondée sur les droits au lieu d'une logique d'assistance. En matière de justice sociale liée au droit à l'alimentation, le pays est devenu une source d'inspiration pour le reste du monde. L'Inde donne l'exemple d'un pays où la question du droit à l'alimentation a été débattue dans les institutions qui disent le droit et aussi en dehors du gouvernement.

Jordanie

La Jordanie a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, et sa constitution contient des dispositions claires concernant le statut des traités internationaux par rapport aux lois nationales, dispositions qui établissent la primauté des premiers sur ces dernières. Les traités constituent une base saine pour assurer une solide protection du droit à l'alimentation. La Jordanie a pour tradition de mettre en œuvre des politiques qui visent à protéger les populations vulnérables et à garantir l'accès à l'alimentation, mais le pays est confronté à des problèmes de grande ampleur en raison de sa vulnérabilité aux chocs extérieurs, du manque de ressources naturelles et des changements climatiques.